

*\*Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.*

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

SARM / DIRECTIVE 4			
	Domicile	Ambulatoire	Autres milieux
DIRECTIVES GÉNÉRALES	Si présence d'un <u>résultat positif</u> ou d'un cas connu :		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiques de base s'appliquent;</li> <li>Faire de l'enseignement à l'utilisateur et ses proches.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'utilisateur doit être vu en dernier dans la séquence de soins.</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Laisser les effets personnels à l'entrée du domicile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dossier médical ne doit pas être apporté dans la salle de traitement.</li> <li>Au départ de l'utilisateur, procéder à la désinfection des surfaces « high touch » ou ayant été en contact avec l'utilisateur.</li> </ul>	
DÉPISTAGE/EXAMEN DIAGNOSTIC	Aucun dépistage ou suivi n'est recommandé.		
GESTION DU MATÉRIEL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique;</li> <li>Disposer du matériel médical à usage unique;</li> <li>Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre;</li> <li>Nettoyer/désinfecter tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager.</li> </ul>		

## SARM / DIRECTIVE 4

	Domicile	Ambulatoire	Autres milieux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le matériel doit, si possible, être réservé à l'utilisateur et demeurer au domicile;</li> <li>Limiter la quantité de matériel qui entre au domicile de l'utilisateur.</li> <li>Transporter tout matériel de soins et équipement réutilisables, selon la procédure de l'établissement.</li> </ul>		
<b>TRANSFERTS</b>	Aviser le milieu receveur lors du transfert d'un usager connu porteur de SARM vers un autre établissement ou installation ou département.		
<b>INSCRIPTION DE NOTES AU DOSSIER (LE CAS ÉCHÉANT)</b>	Documenter toutes conditions et interventions ayant un lien avec l'état de porteur.		
<b>PTI (LE CAS ÉCHÉANT)</b>	<p><b>Constat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Portrait clinique : SARM.</li> </ul> <hr/> <p><b>Directives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer le <i>Protocole relatif à la transmission des infections : Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline (SARM)</i>.</li> </ul>		
<b>SOINS D'HYGIÈNE</b>	Aucune mesure supplémentaire		Aucune mesure supplémentaire
<b>SERVICE ALIMENTAIRE</b>			
<b>BUANDERIE</b>			
<b>VÊTEMENTS DES USAGERS</b>			
<b>VISITEURS</b>			
<b>DÉSINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		Aucune mesure supplémentaire	

## DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION

	Domicile	Ambulatoire	Autres milieux
<b>MESURES GÉNÉRALES</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Aviser le Service de PCI pour confirmer l'éclosion.</li> <li>Aviser le coordonnateur d'activités le soir, la nuit, les fins de semaine et les congés fériés.</li> <li>Rehausser les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains.</li> <li>Aucun dépistage recommandé.</li> <li>D'autres directives pourraient être recommandées par le Service de PCI après consultation auprès de la Direction de santé publique (DSPublique).</li> </ul>
<b>FIN D'ÉCLOSION</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon l'évaluation par le Service de PCI et en collaboration avec la DSPublique.</li> </ul>